











CHARTE

ENTREPRISES ET TERRITOIRE

TERRES DE LORRAINE

POUR LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

PREAMBULE

Le territoire Terres de Lorraine, qui fédère les 4 communautés de communes de Terres Touloises, Moselle et Madon, Pays de Colombey et Sud-Toulois et Pays du Saintois, s'est engagé depuis 2012, à travers sa Maison de l'Emploi et en coopération avec le département de Meurthe et Moselle, dans le développement des partenariats entre les acteurs locaux de l'insertion et les entreprises du territoire. Cette démarche prend notamment la forme d'une *charte Entreprises et Territoire* depuis 2017.

Parallèlement à cette initiative territoriale, plusieurs plans nationaux poursuivent le même objectif de mobilisation des entreprises au profit de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Tout d'abord, le plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle lancé début 2019 et qui vise à l'échelle nationale la mobilisation de 10 000 entreprises (soit environ 100 par département) qui s'engagent dans des actions favorisant l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Mais aussi les déclinaisons de ce plan comme le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE), qui vise la mobilisation des entreprises sur quatre axes d'intervention en faveur des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville : offre de stages, alternance, méthode de recrutement sans discrimination, achats responsables. Ou encore, la récente démarche La France, une chance pour chacun. Les entreprises s'engagent, qui décline le plan 10 000 entreprises au niveau départemental en visant à identifier, valoriser et multiplier les initiatives menées par les entreprises en matière de développement des compétences, d'orientation et d'accès de tous au marché du travail, en particulier des plus fragiles.

Compte tenu de ces différentes initiatives, la présente Charte vise à faire converger les objectifs de ces démarches, à les articuler et à les rendre plus lisibles au sein d'une charte territoriale unique qui intègre les attendus de chacun et mutualise les engagements des entreprises locales au profit des personnes éloignées de l'emploi.

Au regard des initiatives déjà engagées localement, cette charte a été rédigée en concertation avec l'Etat, la Région Grand Est, le département de Meurthe-et-Moselle, la Maison de l'Emploi et la Mission Locale Terres de Lorraine, Pôle Emploi et l'association territoriale de chefs d'entreprises « PAROLE D'ENTREPRISES ». Néanmoins, elle a vocation à être signée par tout acteur local (entreprises, collectivités, associations, etc.) désireux de promouvoir et d'essaimer les bonnes pratiques mises en œuvre par les entreprises en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle.

Article 1 - OBJET DE LA CHARTE

La présente charte propose de mettre en valeur et d'amplifier les engagements du réseau PAROLE D'ENTREPRISES, et plus globalement de toute entreprise résidant sur le territoire Terres de Lorraine, au titre de son intervention volontaire en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle.

Elle prévoit également les moyens d'accompagnement mis en œuvre par l'Etat, la Région Grand Est, le département, la Maison de l'Emploi et la Mission Locale Terres de Lorraine, Pôle Emploi et l'ensemble des signataires de la présente Charte pour faciliter la mise en œuvre et le suivi de ces engagements.

Article 2 – DOMAINES D'INTERVENTION ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les signataires s'engagent à identifier, promouvoir et développer les actions relevant des principaux enjeux suivants :

ORIENTATION, DECOUVERTE ET ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS, FORMATION

- L'accueil des stagiaires de 3^{ème}, et notamment ceux issus du Quartier Prioritaire de la Ville « Toul Croix de Metz »
- Les actions de « découverte de métiers » et de « visite d'entreprise » au profit de personnes en phase d'orientation (jeunes, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, ...)
- L'expression de besoins de compétences non satisfaits et la participation à l'élaboration de contenus de formation adaptés

EMPLOYABILITÉ, RECRUTEMENT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Les actions de présentation des « attentes des employeurs » et de simulation d'entretiens
- L'accueil de salariés en alternance (apprentissage notamment)
- Les partenariats renforcés avec les réseaux en charge de l'accompagnement des personnes particulièrement exposés à des formes de discrimination (jeunes issus du QPV, personnes en parcours d'insertion, travailleurs handicapés, réfugiés, personnes placées sous-main de justice...)
- La mise en place de démarches innovantes en faveur de « l'emploi/inclusion » et notamment la participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économique (clauses sociales marchés publics, politiques d'achats responsables, etc.)
- Les actions de sécurisation des compétences transverses et de valorisation de son image
- Les actions de promotion de profils, notamment à l'issue des parcours d'insertion

VALORISATION ET ESSAIMAGE DES BONNES PRATIQUES RH ET RSE

- L'accompagnement des nouveaux salariés par le tutorat et la formalisation d'un processus d'intégration
- La promotion de la diversité
- La certification de compétences socles (type CléA)
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Le mécénat de compétences et la réalisation de parrainages
- Le développement de l'accès solidaire aux produits et services (alimentation, énergie, eau, etc.)
- Le développement du recours aux circuits courts (fournisseurs)
- Et plus généralement, toute action concourant au développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

L'association PAROLE D'ENTREPRISE, avec l'appui de l'Etat, de la Région Grand Est, du département de Meurthe-et-Moselle, de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale Terres de Lorraine, Pôle Emploi et de l'ensemble des signataires de la présente charte, s'engage à promouvoir et relayer ces typologies d'actions auprès de ses membres et à en suivre la mise en œuvre effective.

Article 3 – SUIVI ET EVALUATION DE LA CHARTE

Les signataires de la présente charte se réuniront a minima une fois par an pour évaluer sa mise en œuvre et proposer les aménagements utiles.

Un tableau de bord des actions mises en œuvre sera capitalisé sur le modèle de l'annexe 1.

Article 4 - COMMUNICATION

Les signataires s'engagent à communiquer conjointement sur les actions mises en œuvre en mettant en valeur l'engagement de toutes les parties-prenantes.

Dans cette perspective, certains témoignages pourront être sollicités auprès des entreprises volontaires pour illustrer les actions mises en œuvre, le tout dans le respect d'un droit de regard sur le produit final et d'un accord sur le droit à l'image.

Article 5 – DURÉE DE LA CHARTE

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre et suivre la présente charte pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Fait à Toul, le 10 décembre 2019,

Pour l'Etat Madame la Sous-Préfète de Toul Carole MILBACH Pour le Directeur académique des services de l'Education nationale La principale du collège Toul Croix de Metz Catherine Picard

Mi coold

Pour PAROLE D'ENTREPRISES

Son Président

Bertrand LEGER

Pour le Département Madame la Vice-Présidente Agnès MARCHAND Pour la Maison de l'Emploi Terres de Lorraine Son Président,

Hervé TILLARD

Pour la Mission Locale Terres de Lorraine Sa Présidente, Geneviève BRINGUIER

Pour Pôle Emploi La Directrice de l'Agence de Toul Frédérique SEIGNEUR

Annexe 1: TABLEAU DE SUIVI DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA

CHARTE

ENTREPRISES ET TERRITOIRE

TERRES DE LORRAINE

| Thématiques | Typologies d'actions | Indicateurs de suivi |
|--|--|---|
| ORIENTATION, DECOUVERTE ET ATTRACTIVITE DES METIERS, FORMATION | Accueil des stagiaires de 3 ^{ème} | Nombre d'entreprises proposantes Nombre de stages proposés Nombre de jeunes accueillis en stage Dont jeunes issus du QPV |
| | Découverte de métiers et visites d'entreprises | Nombre d'actions Nombre d'entreprises partenaires Nombre et typologie de bénéficiaires, dont QPV |
| | Remontées de besoins de compétences | Nombre d'entreprises participantes Nombre d'actions engagées pour répondre aux besoins identifiés |
| EMPLOYABILITE, RECRUTEMENT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS | Présentation des attentes des employeurs et simulations d'entretien | Nombre d'actions Nombre d'entreprises partenaires Nombre et typologie de bénéficiaires, dont QPV |
| | Accueil de salarié en alternance | Nombre d'entreprises proposantes Nombre de postes proposés Nombre de jeunes accueillis Dont jeunes issus de QPV |
| | Partenariats avec les réseaux en charge de l'accompagnement des personnes exposés à des formes de discrimination | Nombre d'actions Nombre d'entreprises partenaires Nombre et typologie de bénéficiaires, dont QPV |
| | Démarches innovantes et partenariats IAE | Nombre d'actions Nombre d'entreprises partenaires Nombre et typologie de bénéficiaires, dont QPV |
| | Clauses d'insertion | Nombre d'heures de clauses Nombre d'entreprises partenaires Nombre et typologie de bénéficiaires, dont QPN |
| VALORISATION ET ESSAIMAGE DES BONNES PRATIQUES RH ET RSE | Accompagnement des nouveaux salariés | Nombre d'entreprises témoins Nombre d'entreprises sensibilisées |
| | Promotion de la diversité | Nombre d'entreprises témoins Nombre d'entreprises sensibilisées |
| | Certification des compétences socle | Nombre d'entreprises témoins Nombre d'entreprises sensibilisées |
| | Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences | Nombre d'entreprises engagées Nombre d'entreprises sensibilisées |
| | Mécénat de compétences et réalisation de parrainage | Nombre d'entreprises engagées Nombre de parrains Nombre de personnes parrainées |
| | Développement de l'accès solidaire aux produits et services | Démarches réalisées ou prévues Nombre d'entreprises partenaires |
| | Développement du recours aux circuits courts | Démarches réalisées ou prévues Nombre d'entreprises partenaires |
| | Autres actions relevant de la RSE | Démarches réalisées ou prévues Nombre d'entreprises partenaires |

